

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL - Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel aux fins du Règlement Prospectus (tel que défini ci-après).

LA PRÉSENTE COMMUNICATION N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DIFFUSÉE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE DIFFUSION EST INTERDITE PAR LA LOI APPLICABLE.

UCB lance une offre au public d'obligations de 6 ans à taux fixe de 5,20 % en Belgique et au Luxembourg

Bruxelles (Belgique), 7 novembre 2023 – 8h30 (CET) – Information Réglementée

UCB SA/NV ("UCB" et l' "Émetteur") annonce ce jour le lancement d'une offre au public d'obligations d'une maturité de 6 ans pour un montant minimum de EUR 100 millions et un montant maximum de EUR 300 millions (les "Obligations"). Les Obligations seront émises sous la forme d'une offre au public en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg sous le programme Euro Medium Term Note d'UCB récemment mis à jour, avec une période d'offre courant du 9 novembre 2023, 9h (CET) au 13 novembre 2023, 17h30 (CET) inclus (sous réserve d'une fin anticipée). [Belfius Bank](#), [BNP Paribas Fortis](#), [ING Bank N.V., Belgian Branch](#) et [KBC Bank](#) agiront en tant que managers associés pour l'offre (les "Managers"). Une demande sera introduite en vue de la cotation des Obligations sur Euronext Bruxelles et l'admission à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles à partir de la date d'émission.

Les caractéristiques essentielles des Obligations sont exposées ci-après :

Émetteur :	UCB SA/NV.
Valeur nominale :	Les Obligations sont disponibles en valeur nominale de EUR 1.000.
Forme et statut :	Titres dématérialisés, soumis au droit belge. Les Obligations constituent des obligations directes, inconditionnelles, non subordonnées et (sous réserve des dispositions de la sûreté négative) ne sont assorties d'aucune sûreté de l'Émetteur et sont et seront à tout moment de rang égal (<i>pari passu</i>), sans préférence entre elles et à égalité avec toutes les autres obligations non assorties de sûretés et non subordonnées de l'Émetteur, à l'exception, en cas d'insolvabilité, des obligations qui peuvent être privilégiées en vertu de dispositions légales obligatoires et d'application générale. Les Obligations sont structurellement subordonnées aux obligations garanties

actuelles et futures de l'Émetteur et aux dettes garanties et non garanties actuelles et futures des filiales de l'Émetteur.

Période d'Offre :	Du 9 novembre 2023 à 9h (CET) au 13 novembre 2023 à 17h30 (CET) inclus (sous réserve d'une fin anticipée).
Date d'émission et de paiement :	21 novembre 2023.
Montant :	Un minimum de EUR 100 millions et un maximum de EUR 300 millions.
Coupon annuel :	5,20 % payé annuellement (brut), payable le 21 novembre de chaque année. Le premier paiement d'intérêts sera effectué le 21 novembre 2024.
Prix d'Émission :	101,875 % (incluant une commission de 1,875 % ou EUR 18,75 par valeur nominale de EUR 1.000 à charge des investisseurs de détail ¹).
Rendement actuariel brut au Prix d'Émission :	4,833 % (dans l'hypothèse où les Obligations sont détenues jusqu'à la Date d'Échéance (telle que définie ci-après)).
Rendement actuariel net au Prix d'Émission après prélèvement du précompte mobilier de 30 % :	3,291 % (dans l'hypothèse où les Obligations sont détenues jusqu'à la Date d'Échéance).
Date d'Échéance :	21 novembre 2029.
Allocation du produit :	Fins générales d'entreprise et de financement de l'Émetteur et de ses filiales, y compris le refinancement partiel des emprunts bancaires à terme en cours.
Remboursement :	100 % par valeur nominale.
Rating :	Ni l'Émetteur ni les Obligations ne disposent d'une notation crédit.
ISIN Code :	BE0002976570.
Cotation :	Marché réglementé d'Euronext Bruxelles.

¹ Une autre commission peut être appliquée aux investisseurs qualifiés, comme précisé dans les Conditions Définitives.

Avertissement de risques

Les Obligations constituent des instruments de dette et ne sont pas garanties par des sûretés ou des garanties réelles. En souscrivant aux Obligations, les investisseurs prêtent de l'argent à l'Émetteur, qui s'engage à payer des intérêts sur une base annuelle et à rembourser le montant principal le 21 novembre 2029. En cas de faillite ou de défaut de l'Émetteur, il existe un risque que les investisseurs ne récupèrent pas les montants auxquels ils ont droit et qu'ils perdent l'ensemble ou une partie de leur investissement.

Un investissement dans les Obligations implique des risques et peut ne pas convenir à tous les investisseurs. Chaque investisseur potentiel doit examiner avec soin s'il est approprié pour ce type d'investisseur d'investir dans les Obligations, en tenant compte de ses connaissances et de son expérience, et doit, si besoin, obtenir des conseils professionnels. Les investisseurs potentiels doivent lire le Prospectus de Base, tel que complété par le Supplément N°1, et les Conditions Définitives (telles que définies ci-dessous) dans leur intégralité et, en particulier, la partie "Risk Factors" du Prospectus de Base, tel que complété par le Supplément N°1, avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Obligations.

Souscription

Le montant minimum de souscription et la valeur nominale est de EUR 1.000. La période d'offre court du 9 novembre 2023 à 9h (CET) au 13 novembre 2023 à 17h30 (CET), sous réserve d'une fin anticipée, pouvant intervenir au plus tôt le 9 novembre 2023 à 17h30 (CET) (il s'agit de la période de vente minimale). Toutes les souscriptions dûment soumises par les investisseurs de détail aux Managers avant la fin de la période de vente minimale seront prises en considération lors de l'allocation des Obligations, étant entendu qu'en cas de sursouscription, une réduction proportionnelle pourra être appliquée. Les investisseurs de détail sont donc encouragés à souscrire aux Obligations le premier jour de la période d'offre avant 17h30 (CET).

Pour souscrire aux Obligations ou obtenir de plus amples informations, les investisseurs peuvent contacter [Belfius Bank](#), [BNP Paribas Fortis](#), [ING Bank N.V., Belgian Branch](#) et [KBC Bank](#).

Coûts

Une commission de 1,875 % est appliquée à tous les investisseurs de détail (incluse dans le Prix d'Emission des Obligations). Les services financiers relatifs aux Obligations sont fournis gratuitement par les Managers. Les investisseurs doivent se renseigner sur les frais que leurs institutions financières peuvent facturer.

Prospectus de Base, Supplément N°1 et Conditions Définitives

Le prospectus de base a été approuvé par l’Autorité des Services et Marchés Financiers (“**FSMA**”) en sa qualité d’autorité compétente aux fins du Règlement (UE) 2017/1129 (tel que modifié, le “**Règlement Prospectus**”) le 17 octobre 2023 (le “**Prospectus de Base**”). Le supplément n°1 au Prospectus de Base a été approuvé par la FSMA le 24 octobre 2023 (le “**Supplément N°1**”). La FSMA approuve le Prospectus de Base et le Supplément N°1 uniquement parce que ceux-ci satisfont aux normes d’exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le Règlement Prospectus. L’approbation de la FSMA ne doit pas être considérée comme une approbation de l’Émetteur ou de la qualité des Obligations. Les investisseurs doivent faire leur propre évaluation quant à l’opportunité d’investir dans les Obligations. Les investisseurs potentiels doivent, avant de prendre une décision d’investir, lire le Prospectus de Base, tel que complété par le Supplément N°1, et les Conditions Définitives dans leur intégralité et, en particulier, la partie « Risk Factors » du Prospectus de Base, afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d’investir dans les Obligations.

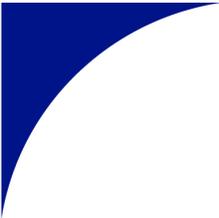
L’approbation du Prospectus de Base et du Supplément N°1 a été notifié à la Commission de Surveillance du Secteur Financier en sa qualité d’autorité compétente en vertu du Règlement Prospectus concernant l’offre au public des Obligations au Grand-Duché de Luxembourg.

Le Prospectus de Base, le Supplément N°1 et les conditions définitives des Obligations (les “**Conditions Définitives**”), comprenant le résumé spécifique pour l’offre en Anglais, en Néerlandais et en Français, peuvent être consultés sur le site web d’[UCB](#) et les sites web de [Belfius Bank](#), [BNP Paribas Fortis](#), [ING Bank N.V., Belgian Branch](#) et [KBC Bank](#).

Plaintes

Si vous avez une plainte à formuler, vous pouvez l’adresser à :

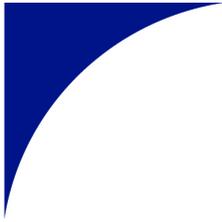
- **Belfius**
Votre agence locale Belfius, votre conseiller financier ou par e-mail : complaints@belfius.be.
Si vous n’êtes pas satisfait(e) de la réponse, veuillez contacter Belfius Bank NV-SA, Négociation (numéro 7913), Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles, ou par e-mail : negotiation@belfius.be.
- **BNP Paribas Fortis**
Département Gestion des plaintes de BNP Paribas Fortis, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, ou par e-mail : gestiondesplaintes@bnpparibasfortis.com.
- **ING**
ING, Complaint Management, Cours Saint-Michel, 60, 1040 Bruxelles, ou par e-mail, plaints@ing.be



UCB News

- KBC
Vous pouvez contacter votre agence locale KBC Banque.
Si vous estimez que votre suggestion ou plainte ne peut pas être traitée par votre agence KBC Banque ou si vous n'êtes pas satisfait(e) de la solution proposée, veuillez contacter le département de gestion des plaintes de KBC, Brusselsesteenweg 100, 3000 Louvain, par téléphone au 0800 62 084 ou par e-mail à klachten@kbc.be.

Si vous ne trouvez pas de solution immédiate après avoir contacté les services précités, vous pouvez contacter l'ombudsman en conflits financiers, North Gate II, Boulevard Roi Albert II 8, boîte 2, 1000 Bruxelles, au 02 545 77 70, ou par e-mail : ombudsman@ombudsfin.be.



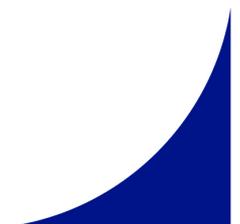
Exonération de responsabilité

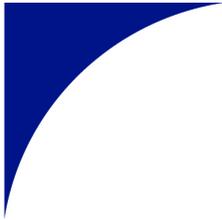
LA PRÉSENTE COMMUNICATION N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DIFFUSÉE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE DIFFUSION EST INTERDITE PAR LA LOI APPLICABLE.

La présente communication ne constitue pas une offre de vente ou de souscription de titres, ni une invitation à faire une offre d'achat ou de souscription de titres, et les titres ne peuvent être vendus ou souscrits dans une juridiction où une telle offre, invitation, vente ou souscription serait illégale sans souscription ou qualification préalable en vertu de la législation financière de ladite juridiction. L'émission, la souscription ou l'achat de titres sont soumis à des restrictions légales ou réglementaires particulières dans certaines juridictions. UCB n'est pas responsable en cas de violation de ces restrictions par quiconque.

Aucune offre publique ne sera faite sur les titres visés dans le présent document aux États-Unis. Les titres auxquels il est fait référence dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "**Securities Act**") ou auprès de toute autre autorité de surveillance de titres d'un État ou d'une autre juridiction des États-Unis et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants américains (*U.S. persons*), sauf en vertu d'une exemption à l'obligation d'enregistrement du Securities Act. Les termes utilisés dans ce paragraphe ont la signification qui leur est donnée dans le règlement S du Securities Act. Les termes utilisés dans le présent document n'ont pas été approuvés ou rejetés par la SEC, toute autre autorité de contrôle des titres d'un État ou tout autre organisme de contrôle des États-Unis, et ces autorités n'ont pas évalué le caractère approprié de l'offre proposée ni le caractère adéquat ou l'exactitude du présent document. Toute déclaration contraire constitue une infraction pénale aux États-Unis.

Le présent document n'est pas un document d'offre ou un prospectus relatif à une offre de titres par UCB. Les investisseurs ne peuvent accepter une offre de titres qui sont mentionnés dans le présent document ni les acquérir à moins qu'ils ne le fassent sur la base des informations contenues dans le Prospectus de Base, tel que complété par le Supplément N°1, et les Conditions Définitives. Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel aux fins du Règlement Prospectus.





UCB News

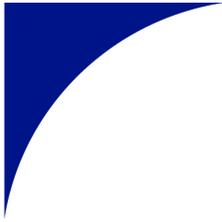
Pour toute question relative au présent communiqué de presse ou pour obtenir de plus amples informations, prenez contact avec UCB :

Investor Relations
Antje Witte
T +32 2 559 94 14
antje.witte@ucb.com

Julien Bayet
T +32 2 559 95 80
julien.bayet@ucb.com

Corporate Communications
Laurent Schots
T+32 2 559 92 64
laurent.schots@ucb.com





UCB News

À propos de UCB

UCB, Bruxelles, Belgique (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique d'envergure mondiale qui se consacre à la recherche et au développement de médicaments et de solutions innovants pour transformer la vie des personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. UCB emploie environ 8.700 personnes réparties dans environ 40 pays et a réalisé un chiffre d'affaires de EUR 5,5 milliards en 2022. UCB est cotée à la bourse d'Euronext Bruxelles (symbole: UCB). Suivez-nous sur Twitter: @UCB_news.

